

Europe Solidaire Sans Frontières > Français > Europe & France > Union européenne & co. (hors France) > Agriculture & pêche (UE) > OGM (UE) > **Pétition pour une protection de l'apiculture et des consommateurs face au (...)**

COMMUNIQUE DE PRESSE

# **Pétition pour une protection de l'apiculture et des consommateurs face au lobby des OGM**

samedi 3 décembre 2011, par [Pétition](#) (Date de rédaction antérieure : 1er décembre 2011).

**17 organisations apicoles, agricoles et environnementales appellent les citoyens à signer une pétition en ligne pour protéger l'apiculture européenne contre les OGM.**

En septembre dernier, la Cour de justice de l'Union européenne décidait que du miel contenant du pollen de maïs OGM MON810 ne pouvait être commercialisé faute d'autorisation de ce pollen dans le miel. Par cette décision, ce sont toutes les productions apicoles situées dans un rayon de 10km d'un champ d'OGM qui sont menacées : le miel, le pollen, ou tout complément alimentaire contenant du pollen.

Depuis, les tractations vont bon train. Des manipulations juridiques qui permettraient de contourner cette décision dans le cas du miel sont à l'étude, au mépris de la transparence exigée par les consommateurs. Le 12 décembre prochain, la Commission devrait présenter aux Etats membres les pistes qu'elle retient.

La prise de conscience environnementale est devenue telle que la Commission Européenne ne peut prendre le risque de sacrifier délibérément l'abeille au profit des multinationales. La coexistence des cultures OGM et de l'apiculture est impossible. L'abeille est un élément indispensable de l'environnement, de la biodiversité, et un atout incontournable pour la pollinisation de nombreuses cultures. Déjà mise à mal par la pression des pesticides, l'apiculture pourrait tout bonnement disparaître des campagnes européennes par décision politique, ou être accusée de disséminer les pollens OGM !

Face à ce risque inadmissible, les organisations apicoles, agricoles et environnementales appellent les citoyens à demander instamment à John Dalli, Commissaire européen à la Santé et à la Consommation, et aux décideurs européens et nationaux de protéger l'abeille et l'apiculture et de : suspendre immédiatement et ne pas renouveler l'autorisation de culture en plein champ du maïs MON 810, bloquer l'avancée de tous les dossiers de plantes génétiquement modifiées nectarifères ou

pollinifères, faire évaluer rigoureusement l'impact des plantes transgéniques sur les ruchers, notamment les couvains et les abeilles hivernales, et de rendre publics tous les protocoles et résultats, respecter le droit à la transparence pour les consommateurs.

Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

## **Pétition pour une protection de l'apiculture et des consommateurs face au lobby des OGM**

L'impossible coexistence « OGM / apiculture » établie par la justice  
Depuis l'apparition des premières cultures d'OGM en Europe il y a quelques années, les apiculteurs ne cessent d'alerter les pouvoirs publics sur l'impossible coexistence entre ces cultures et l'apiculture. Sous l'influence du lobby OGM et semencier, la Commission Européenne et les autorités nationales sont jusqu'à présent restées sourdes à cet appel.

Or, un apiculteur allemand qui a constaté la présence de pollen de maïs OGM MON 810 dans son miel a intenté une action en justice. Le 5 septembre 2011, la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) a décidé qu'un tel miel ne pouvait pas être commercialisé [1].

Nos gouvernants ne peuvent donc plus feindre d'ignorer cette réalité : l'autorisation de cultures d'OGM en plein champ serait fatale à l'apiculture (miel, pollen, propolis) et à l'abeille.

### **Gare aux manigances**

Les consommateurs européens ne veulent pas d'OGM dans le miel. La prise de conscience environnementale est devenue telle que la Commission Européenne ne peut prendre le risque de sacrifier délibérément l'abeille au profit de multinationales. Depuis la décision de la CJUE, les tractations vont pourtant bon train.

L'arrêt de la Cour de Justice s'appuie sur le fait que le pollen de maïs MON 810 n'est pas autorisé à la consommation humaine. Des manipulations juridiques qui permettraient de contourner cette interdiction dans le cas du miel sont à l'étude, au mépris de la transparence exigée par les consommateurs.

### **Seule solution : le moratoire**

La coexistence des cultures OGM en plein champ et de l'apiculture est impossible. Personne ne peut plus ignorer cette réalité.

L'abeille est un élément indispensable de l'environnement, de la biodiversité, et un atout incontournable pour la pollinisation de nombreuses cultures. Déjà mise à mal par la pression des pesticides, elle pourrait tout bonnement disparaître de nos campagnes par décision politique, ou être accusée de disséminer les pollens OGM !

Face à ce risque inadmissible, nous demandons instamment à John Dalli, Commissaire européen à la Santé et à la Consommation, et à nos décideurs européens et nationaux de protéger l'abeille, l'apiculture et les professionnels de l'apiculture et de :

- suspendre immédiatement et ne pas renouveler l'autorisation de culture en plein champ du maïs

MON 810,

- bloquer l'avancée de tous les dossiers de plantes génétiquement modifiées nectarifères ou pollinifères,
- faire évaluer rigoureusement l'impact des plantes transgéniques sur les ruchers, notamment les couvains et les abeilles hivernales, et de rendre publics tous les protocoles et résultats
- respecter le droit à la transparence pour les consommateurs.

Le miel et les produits de la ruche doivent rester des aliments sains et naturels.

[1] UE : le miel contaminé par des OGM ne peut être mis sur le marché sans autorisation spécifique, Inf'OGM

Les organisations apicoles et environnementales, 29 novembre 2011

*Pétition en ligne* sur [www.ogm-abeille.org](http://www.ogm-abeille.org)

---

Voir en ligne : [Pour signer :](#)